Chartres, le vendredi 12 janvier 2024



Sous-direction Santé Groupement Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service Service Hygiène, Sécurité, Qualité de Vie en Service

Le président du conseil d'administration du départemental d'incendie et de service secours

Réf.: 2024 - HS - 123

#### Arrêté annuel d'habilitation électrique

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la quatrième partie du code du travail et notamment les articles R4226-5 à -7 et R4544-9 à -11 ;

Vu le décret n°2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail;

Vu la formation suivie et le diplôme obtenu ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

#### ARRÊTE

Article 1 - Au titre de l'année 2024, dans le cadre des missions non opérationnelles, la liste des personnels autorisés à réaliser des missions dans le domaine électrique au sein du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est arrêtée comme indiquée en annexe et ce, jusqu'à la date de fin de validité précisée.

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.

Réception par le préfet : 15/01/2024 Publication: 16/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



## **ANNEXE** ARRÊTÉ 2024-HS-123

### LISTE DES PERSONNELS HABILITÉS NON ÉLECTRICIENS

Nom	Prénom	Fin de validité	Dénomination	Niveau d'habilitation	Domaine de tension	Ouvrages concernés	Autorisation à :
MURAT	Olivier	22/09/2024	Exécutant non électricien basse et haute tensions	B0 H0 BS	TBT / BT* HTA*	Installations et équipements électriques du SDIS28 limités aux circuits terminaux où la tension en courant alternatif est ≤400 V ou en continu ≤600 V, avec dispositif de protection contre courts circuits ≤32A en alternatif ou ≤16A en continu et câbles ≤ 6 mm² cuivre	<ul> <li>accéder à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens) pour y réaliser des opérations d'ordre non électrique dans la zone de voisinage simple en HTA</li> <li>intervenir sur une courte durée après mise hors tension</li> <li>remplacer à l'identique un fusible BT, une lampe, un accessoire d'un appareil d'éclairage, une prise de courant ou un interrupteur après mise hors tension</li> <li>raccorder un matériel électrique à un circuit en attente, protégé contre les courts circuits (convecteur, ou sur borniers - dominos,)</li> <li>réarmer un dispositif de protection</li> </ul>

\*TBT / BT : très basse tension / basse tension - HTA : haute tension inférieure à 50 000 Volt

Accusé certifié exécutoire

# LISTEDES PERSONNELS HABILITÉS NON ÉLECTRICIENS

Pour l'autorité compétente par délégation

Nom	Prénom	Fin de validité	<b>Dénomination</b>	Niveau d'habilitation	Domaine de tension	Ouvrages concernés	Autorisation à :
DOS SANTOS	Frédéric	03/12/2024	Chargé d'intervention élémentaire et d'opérations spécifiques	B0 BS BE manœuvre	TBT / BT*	Installations et équipements électriques du SDIS28 limités aux circuits terminaux où la tension en courant alternatif est ≤400 V ou en continu ≤600 V, avec dispositif de protection contre courts circuits ≤32A en alternatif ou ≤16A en continu et câbles ≤ 6 mm² cuivre	<ul> <li>pénétrer dans les locaux électriques en BTA,</li> <li>effectuer des interventions de courte durée après mise hors tension</li> <li>remplacer à l'identique un fusible BT, une lampe, un accessoire d'un appareil d'éclairage, une prise de courant ou un interrupteur après mise hors tension</li> <li>raccorder un élément de matériel électrique à un circuit en attente, protégé contre les courts circuits (convecteur, ou sur borniers - dominos,)</li> <li>mettre hors tension pour son propre compte</li> <li>réarmer un dispositif de protection</li> <li>réaliser des manœuvres d'exploitation (mise en marche, réglage ou arrêt d'un équipement, branchement d'équipements amovibles, mise en marche ou arrêt de matériels), y compris dans la zone de voisinage</li> <li>effectuer des manœuvres de consignation (séparation ou condamnation) sur ordre d'un chargé de consignation [BC]</li> </ul>
PRÉVOTAT	Philippe	07/09/2025					
BIENSANS	Mikael	16/05/2026	Exécutant non électricien	B0 H0	TBT / BT* HTA*		Idem B0, BS, BE manœuvres, complétée de : - accéder à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux
HEYNE	Denis	06/12/2025	basse et haute tensions	BS BE manœuvre			électriciens) pour y réaliser des opérations d'ordre non électrique dans la zone de voisinage simple er HTA

\*TBT / BT : très basse tension / basse tension - HTA : haute tension inférieure à 50 000 Volt

Accusé certifié exécutoire

# LISTE DESPERSONNEES HABILITÉS ÉLECTRICIENS

Pour l'autorité compétente par délégation

Nom	Prénom	Fin de validité	<b>Dénomination</b>	Niveau d'habilitation	Domaine de tension	Ouvrages concernés	Autorisation à :			
BOUQUIN	Vincent	05/10/2025					pénétrer dans les locaux électriques (y compris sous haute tension) et travailler au voisinage de pièces nues sous tension			
CHARON	Franck	05/10/2025					créer et modifier une installation, remplacer un coffret ou une armoire électrique			
GALLOPIN	Antoine	05/10/2025	Chargé d'interventions générales, de travaux et de consignation  Exécutant non électricien haute	BR B1 – B1V B2 – B2V BC H0						<ul> <li>réaliser des dépannages ou opérations de courte durée, des remplacements d'appareillages (prises,</li> </ul>
HULINE	Thierry	05/10/2025			TBT / BT*	Ensemble des installations et équipements électriques du SDIS28	<ul> <li>fusibles, disjoncteurs, minuteries, bornages,), un câblage hors tension</li> <li>effectuer des recherches de défaut, des mesurages, des contrôles de fonctionnement, des consignations pour son propre compte</li> </ul>			
JAQUES	Pascal	05/10/2025								
LAMBERT	Thibaut	05/10/2025					<ul> <li>consigner ou faire consigner un ouvrage ou une installation électrique en vue de travaux d'ordre électrique ou non-électrique</li> </ul>			
LESBATS	Didier	05/10/2025	tension				- diriger, de manière effective, des travaux électriques planifiés			
LORIDAN	Thibault	30/06/2024					<ul> <li>prendre des mesures pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel sous ses ordres (balisage, gestion des consignations,)</li> </ul>			
TRAVERS	Bruno	06/10/2025					- réaliser des opérations spécifiques de vérification, de mesurage et de manœuvres			